

SÉANCE ORDINAIRE  
4 juin 2018 à 19h00

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**  
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 4 juin 2018 à 19H00.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les conseillers suivants : Monsieur Richard Turgeon, Madame Geneviève Leblanc, Monsieur Jacques Gaulin, Monsieur Stevens Pelletier et Madame Anne Turbide.

Est absent Monsieur Ghislain Perreault, conseiller.

Madame Nancy Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe par intérim, est également présente.

**175-06-2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu unanimement d'adopter ledit ordre du jour.

**176-06-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018**

Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

**177-06-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018**

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

**178-06-2018 APPROBATION DES COMPTES**

Les déboursés de mai 2018 totalisent 81 410,39\$ (liste des chèques) en plus des salaires nets du mois au montant 16 192,87\$ incluant la rémunération des élus. Les achats auprès des fournisseurs de mai 2018 totalisent 55 613,64\$.

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu unanimement d'approuver les déboursés et les salaires de mai 2018 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

**CORRESPONDANCE**

**MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : sondage.** Le MFFP invite les pêcheurs québécois à répondre à un sondage en ligne portant sur leur satisfaction à l'égard de la pêche sportive à l'omble de fontaine. Vous avez jusqu'au 4 juin 2018 pour le faire au <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche/>.

**MRC DE LA MATAPÉDIA : bourses projets jeunesse.** Les bourses permettront la réalisation d'un ou plusieurs projets présentés par des jeunes et pour des jeunes de 15 à 29 ans, pour un total de 20 000\$. Les projets peuvent être présentés jusqu'à minuit le 21 mai 2018. Les critères d'éligibilité ainsi que le formulaire de dépôt de projet sont disponibles sur le site [www.tablejeunes.ca](http://www.tablejeunes.ca).

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : assemblée générale annuelle.** L'Assemblée se déroulera le mardi 30 mai prochain à l'hôtel Grand Times de Sherbrooke.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE : modification de son plan d'urbanisme.** Le 3 avril 2018, le Conseil de la municipalité de Sainte- Irène a adopté le projet de règlement 306-2018 visant la modification de son plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004). La modification vise l'agrandissement de l'affectation commerciale périphérique à même l'affectation résidentielle moyenne densité contiguë où se trouve le garage municipal.

**SADC DE LA MATAPÉDIA : réflexion sur l'agroalimentaire.** La SADC vous invite à participer à une réflexion sur l'Agroalimentaire dans la Matapédia. Cette activité réunira des acteurs du milieu agricole, touristique et municipal. Les inscriptions sont obligatoires et doivent se faire avant le 11 mai prochain. Les coûts d'inscription comprennent le repas du midi.

**MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA : subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux sur la rue St-Pierre, le rang 2 et le Chemin de la Sablière.** Monsieur Bérubé est heureux d'annoncer à la municipalité de Val-Brillant qu'il recommande au MTQ d'accorder à la municipalité de Val-Brillant une subvention de 60 000\$ pour les travaux devant avoir lieu sur les routes précitées.

**ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPEDIA-RESTIGOUCHE : berce sphondyle.** L'OBVMR souhaite rencontrer tous les acteurs concernés pour discuter du plan d'actions pour la lutte contre la Berce sphondyle pour l'été 2018. La rencontre aura lieu mercredi le 10 mai prochain à 12h45 à l'hôtel de ville de Causapscal.

### **MRC DE LA MATAPÉDIA : concours bénévole de l'année 2018.**

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2018, les Matapédiennes et les Matapédiens sont invités à déterminer la ou le bénévole de l'année de leur municipalité dans le cadre de la Fête des Moissons. La date limite pour déposer une candidature est le 30 mai prochain. Les formulaires de candidatures sont disponibles au bureau municipal. La personne retenue sera soulignée lors de la fête de reconnaissance de la ruralité, la Fête des Moissons, qui se tiendra le 11 octobre prochain à Albertville. Nous vous rappelons que le volet reconnaissance des jeunes bénévoles sera de retour pour une 2<sup>e</sup> année. Vous pouvez proposer la candidature d'un jeune de moins de 18 ans qui représente la relève bénévole de la municipalité.

### **SANTÉ MENTALE QUÉBEC BAS SAINT-LAURENT : formation, le**

**courage de s'affirmer et de dire non!** Formation le jeudi 10 mai 2018 à Rimouski, à l'hôtel des Gouverneur. La formation se déroule de 8h45 à 16h00. Les coûts sont de 100,00\$ incluant la formation, les pauses et le repas du midi.

### **ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN TRAVAUX SYLVICOLES DU QUÉBEC, LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, LE REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT DU QUÉBEC : Campagne « avez-vous votre forestier de famille ».**

Dans le cadre de cette campagne, les partenaires du milieu forestier s'unissent afin de mieux faire connaître la mesure de remboursement des taxes foncières à l'intention des propriétaires forestiers, ainsi que le réseau de conseillers forestiers qui existe à travers le Québec.

### **MABAREX : Ultimo, le réacteur biologique de nouvelle génération.**

Ce réacteur est reconnu par les autorités gouvernementales pour l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles. Selon la capacité choisie, un Ultimo peut desservir jusqu'à 265 résidences.

### **URBA SOLUTIONS : urbanisme, géomatique et environnement.**

Urba possède un bureau à St-Anaclet-de-Lessard et son équipe offre des services d'étude de caractérisation de sol pour une installation septique, des plans de construction d'une installation septique, de l'aide technique pour le dépôt d'une demande à la CPTAQ, de l'aide technique pour une demande de dérogation mineure, etc.

## **RAPPORT DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS**

### **7.1 TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

VOIRIE : - Rang 2 est, correction de fossé et de ponceau;

- Route St-Amand – fossé et calvette;
- Balai mécanique dans les rues du village;
- Nivelage des rangs;
- Inspection de la signalisation;
- Pose d'asphalte froide.

PAR CET CAMPING : - Enlever le jeu de tarzan;

- Construction de douches au camping;
- Modifier les branchements d'égout de la zone 1;
- Plantation d'arbustes (cèdres) dans la zone 1;
- Travaux pour l'eau et l'électricité et cabanon pour l'installation électrique de la zone 2.

## **7.2 LOISIRS ET TOURISME**

Aucun rapport en ce qui concerne les loisirs et le tourisme, Monsieur Michaël Vignola étant absent de la rencontre pour des raisons de santé.

## **7.3 CORPORATION FENÊTRE SUR LE LAC**

Rencontre du CFLM le 9 mai à 18h40, avant l'AGA :

- Madame Marie-Paul Ouellet est mandatée par le CFLM pour présenter les états financiers lors de l'AGA du CFLM. Le CFLM accepte les états financiers déposés par Madame Marie-Paul Ouellet;
- C'est Madame Marie-Paul Ouellet qui produira les rapports d'impôt 2017 du CFLM et c'est aussi elle qui effectuera la vérification comptable pour l'année 2018 pour le CFLM;
- Le CFLM fourni un montant de 250,00\$ pour soutenir l'acquisition de matériel durable pour la pratique d'un nouveau sport soit le pickleball;
- Le CFLM appui la Municipalité de Val-Brillant dans sa demande d'aide financière au Fonds des territoires, volets projets structurants de la MRC de la Matapédia pour l'aménagement du parc Alfred Lavoie. De plus, le CFLM s'engage à investir un montant de 1 000,00\$ dans le projet de l'achat de modules de jeux pour le parc Alfred Lavoie.

Rencontre de l'AGA du CFLM :

- Présentation des états financiers du CFLM pour l'année 2017 par Madame Marie-Paul Ouellet, les finances du CFLM sont saines;
- Madame Marie-Paul Ouellet est nommée auditeur indépendant pour la vérification des états financiers 2018 et elle accepte;
- Madame Josée Michaud dresse le bilan des activités réalisées par le CFLM en 2017;
- Madame Michaud présente le plan d'actions du CFLM pour l'année 2018;
- Madame Josée Michaud est réélue et Monsieur Serge Lévesque est élu à titre de nouveau membre. Un poste demeure toujours vacant.

#### **7.4 RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LES RÈGLEMENTS 09-2018 ET 10-2018**

La secrétaire trésorière adjointe par intérim procède à la lecture du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 09-2018 ainsi que pour le règlement 10-2018.

#### **179-06-2018 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2002)**

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gaulin voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à modifier la section traitant du développement éolien afin de refléter les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia (règlement 01-2001) par le règlement 2016-07 qui retirent les zones éoliennes E-18 et E-19.

#### **180-06-2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2002)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Val-Brillant est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le plan d'urbanisme (règlement numéro 01-2002) de la Municipalité de Val-Brillant a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia a été modifié le 6 décembre 2016 suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-07 et que conséquemment le conseil de la municipalité doit adopter des règlements de concordance conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu ce qui suit :

1° d'adopter le projet de règlement numéro 11-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 11-2018 lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 juillet 2018 à la salle municipale située au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant à compter de 19h30.

ADOPTÉE À VAL-BRILLANT, CE 4 JUIN 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe par intérim

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 01-  
2002 ) DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

**ARTICLE 1 LOCALISATION POTENTIELLE DES ÉOLIENNES**

L'article 2.2.5 du *plan d'urbanisme (règlement numéro 01-2002)* est modifié par le remplacement des deux premières phrases du paragraphe a) par la suivante :

« Dans le cadre du déploiement de la filière éolienne, l'extrême nord-ouest des limites municipales a été identifié dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia comme un secteur susceptible d'accueillir l'implantation d'éoliennes commerciales. ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT, CE 4 JUIN 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe par intérim

**181-06-2018 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002.**

Avis de motion est donné par Madame Geneviève Leblanc, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-2002 de manière à supprimer les

dispositions permettant l'implantation d'éoliennes commerciales dans les zones éoliennes E-18 et E-19 afin de refléter les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia (règlement 01-2001) par le règlement 2016-07 qui retirent les zones éoliennes E-18 et E-19.

**182-06-2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002**

**ATTENDU** que la Municipalité de Val-Brillant est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 03-2002 de la Municipalité de Val-Brillant a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia a été modifié le 6 décembre 2016 suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-07 et que conséquemment le conseil de la municipalité doit adopter des règlements de concordance conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu ce qui suit :

1° d'adopter le projet de règlement numéro 12-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 12-2018 lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 juillet 2018 à la salle municipale située au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant à compter de 19h30.

ADOPTÉE À VAL-BRILLANT, CE 4 JUIN 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe par intérim

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

## **ARTICLE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉOLIENNES COMMERCIALES**

La première phrase de l'article 13.18 du règlement de zonage numéro 03-2002 est remplacée par la suivante :

« Les éoliennes commerciales sont autorisées dans la zone E-5 montrée au plan « ÉOLIENNE 1 » dans le paragraphe j) de l'article 13.18.2. ».

## **ARTICLE 2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES ÉOLIENNES COMMERCIALES**

L'article 13.18.2 du règlement de zonage numéro 03-2002 est modifié par :

1° le retrait, dans le tableau du paragraphe c), des colonnes « Zone E-18 » et « Zone E-19 »;

2° le retrait, dans le paragraphe j), des plans « ÉOLIENNE 2 » et « ÉOLIENNE 3 ».

## **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT, CE 4 JUIN 2018

---

Jacques Pelletier, maire

---

Nancy Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe par intérim

**183-06-2018 PIIA – MONSIEUR DENIS COUTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire refaire le revêtement de la toiture de la résidence située au 25, rue St-Pierre Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau revêtement de toiture sera de bardeau de couleur gris ou de tôle émaillée pré-peinte aussi de couleur grise;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les règles du PIIA de la municipalité;



**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis positif le 30 mai dernier à ladite demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu d'accepter la demande de Monsieur Couture.

**184-06-2018 DEMANDE D'UN USAGE TEMPORAIRE**

Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu de permettre à Madame Marise Lavoie, résidente au 13, rue St-Pierre Ouest, de monter son abris tempo dans sa cour arrière et ce de façon temporaire soit pour l'été 2018. Cette autorisation n'est valide que pour l'été 2018 et constitue une autorisation spéciale dans le but de permettre à Madame Lavoie, nouvelle résidente de Val-Brillant, de pouvoir effectuer les travaux requis à l'intérieur de sa résidence suite à un dégât d'eau, tout en entreposant ses biens à l'abri des intempéries.

**185-06-2018 DEMANDE DE GRATUITÉ LOCATION DE LA CÉDRIÈRE**

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu de permettre à Madame Jany Michaud, nouvelle travailleuse de milieu de la Maison des Familles de la Matapédia, et résidente de Val-Brillant, d'utiliser gratuitement les locaux de la Cédrière pour un café rencontre dédié aux aînés de notre municipalité. Ledit café se tiendra mardi le 5 juin prochain dès 15h et ce, dans le but de présenter les services offerts aux aînés par la Maison des Familles et de voir avec la population aînée du village leur intérêt à se rencontrer, de temps à autre, pour discuter autour d'un café.

**186-06-2018 DEMANDE D'UN LAMPADAIRE CHEMIN DU CARDINAL**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal prévoit l'ajout d'un lampadaire de rue à chaque année dans son budget;

**ATTENDU QUE** pour cette année l'ajout d'un lampadaire a déjà été prévu ailleurs sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu de conserver la demande d'ajout d'un lampadaire par les citoyens du Chemin du Cardinal pour les années futures.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 19h56.

**187-06-2018     DEMANDES DE VACANCES DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu d'accepter les demandes de congés des employés municipaux comme suit :

- Monsieur Marien Canuel, les semaines suivantes :

- ✓ semaine du 8 au 14 juillet 2018
- ✓ semaine du 12 au 18 août 2018
- ✓ semaine du 9 au 15 septembre 2018
- ✓ semaine du 10 au 16 février 2019
- ✓ semaine du 10 au 16 mars 2019

- Monsieur Michaël Vignola les dates suivantes :

- ✓ du 9 au 16 octobre 2018
- ✓ du 23 décembre 2018 au 6 janvier 2019

- Madame Nancy Paquet, la semaine suivante :

- ✓ semaine du 15 au 21 juillet 2018

- Madame Nancy Tremblay, les journées suivantes :

- ✓ les 28 et 29 juin 2018

- Monsieur Frédéric Lizotte, la semaine suivante :

- ✓ du 22 au 28 juillet 2018

**188-06-2018     DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ**

**ATTENDU QUE** Madame Suzanne Rioux présente une demande à la CPTAQ pour obtenir le droit de se construire une résidence à l'endroit même de celle de son arrière grand-père;

**ATTENDU QUE** ladite construction n'aurait aucun impact sur les activités agricoles du secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la présente demande.

**189-06-2018     DEMANDE DE PROLONGATION DU RÉSEAU  
D'AQUEDUC**

**ATTENDU QUE** la réfection de la route 132 aura pour effet de modifier le tracé actuel de cette dernière en le déplaçant plus au sud du tracé actuel;

**ATTENDU QUE** par la réfection de ladite route 132, la Cantine la Paysanne ne sera plus située aux abords du nouveau tracé;

**ATTENDU QUE** Madame Nadia Chicoine, propriétaire dudit commerce désire le déménager sur un terrain lui appartenant à l'entrée Est de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le réseau d'aqueduc de la municipalité ne se rend pas jusqu'au dit terrain;

**ATTENDU QUE** Madame Chicoine demande à la municipalité, compte tenu des coûts afférents au déménagement de son commerce, de bien vouloir prolonger le réseau d'aqueduc en place et ce, dans le but de desservir son nouvel emplacement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu que la municipalité mandate le service de génie de la MRC de la Matapédia, pour entreprendre les études de faisabilité d'un tel prolongement du réseau d'aqueduc et d'en déterminer les coûts.

**190-06-2018 PROJET D'ENTENTE QUINQUENNALE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS**

**ATTENDU QUE** l'Organisme des bassins versants Matapédia Restigouche désire renouveler une entente signée avec la municipalité en 2016 pour l'échantillonnage portant sur la qualité de l'eau du Lac Matapédia;

**ATTENDU QUE** ladite entente sera maintenant quinquennale, soit de l'été 2018 à l'été 2022;

**ATTENDU QUE** les frais de cette entente à la charge de la municipalité sont des frais annuels de 179,25\$, soit pour couvrir les frais d'analyses de laboratoire et du transport des échantillons;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Steven Pelletier et résolu que la municipalité signe ladite entente quinquennale avec l'OBVMR et de mandater le maire, Monsieur Jacques Pelletier, à signer pour et au nom de la municipalité. Cependant, en contrepartie, le Conseil désire recevoir un rapport annuel des résultats de laboratoire des échantillons prélevés sur notre territoire dans le cadre de ce projet d'entente. Les sommes nécessaires pour défrayer les frais de 2018 seront prises à même le surplus général.

**191-06-2018 TRANSFERT DES SOMMES DU POSTE 02-701-90-496-01 VERS LE POSTE 02-701-90-496-02**

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu, d'autoriser la directrice générale à transférer les montants prévu au budget dans le poste 02-701-90-496-01 vers le poste 02-701-90-496-02

**192-06-2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VÉLOROUTE DESJARDINS**

Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu unanimement de mandater Monsieur Michaël Vignola pour la présentation d'une demande d'aide financière à Véloroute Desjardins au montant de 350\$ pour la parade à vélo de la Fête de la St-Jean.

**193-06-2018 AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE LA WEBCAM ET DE L'ANTENNE**

**ATTENDU QUE** la webcam et l'antenne située à la marina ont été vandalisées et ne sont plus utilisables;

**ATTENDU QUE** les données fournies par ces appareils sont très en demandent par les résidents de Val-Brillant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu de mandater Monsieur Michaël Vignola pour procéder à l'achat et effectuer les démarches nécessaires dans le but de faire installer un ensemble de 5 webcams sur le territoire de la municipalité pour un montant approximatif de 2 000,00\$. Les sommes seront prises à même le surplus général.

**194-06-2018 TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu de permettre à Monsieur Michaël Vignola, en partenariat avec le centre de détention de Rimouski, de prendre à l'essai des personnes ayant été condamnées par le tribunal, à effectuer des travaux communautaires et ce dans le but de faire de petits travaux dans le parc, au camping et à la marina. Il est convenu avec le centre de détention que Monsieur Vignola peut, en tout temps, s'il n'est pas satisfait du travail accompli ou du comportement des personnes devant effectuer les travaux communautaires, mettre fin au partenariat avec le centre de détention.

**195-06-2018 SALAIRE DE MONSIEUR VIGNOLA CONCERNANT LES TRAVAUX DU BELVÉDÈRE**

Il est proposé par Madame Anne Turbide et résolu que pour payer les heures de travail de monsieur Vignola, quant à l'élaboration du projet de réfection du belvédère de la route 132 actuelle, les montants

nécessaires seront pris à même le poste budgétaire administration soit le poste 02-130-00-141-00.

**196-06-2018    AVANCE DE FONDS – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC**

**ATTENDU QUE** des démarches sont faites présentement pour réaménager le parc Alfred Lavoie;

**ATTENDU QUE** nous ne recevrons les réponses à nos demandes de financement que le 11 juin prochain;

**ATTENDU QUE** des activités de financement sont aussi prévues plus tard dans l'année;

**ATTENDU QUE** la production des modules de jeux et leur livraison demandent des délais de l'ordre de 4 à 6 semaines;

**ATTENDU QUE** les jeunes du terrain de jeux ainsi que nos jeunes de la municipalité et les visiteurs doivent avoir un endroit où ils pourront s'amuser en sécurité le plus tôt possible suivant la fin des classes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu que la municipalité, en plus de son investissement de 12 000,00\$, avance temporairement les fonds nécessaires à même son fonds d'investissement pour ainsi permettre que les modules de jeux puissent être mis en production et ainsi être installés dans le parc vers le 15 juillet prochain.

**197-06-2018    DEMANDE DE PARTENARIAT – PARC ALFRED LAVOIE**

Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu d'autoriser Monsieur Michaël Vignola à solliciter, pour et au nom de la municipalité, quelques commerces de la Vallée dans le but de voir avec eux s'ils seraient prêt à devenir des partenaires financiers dans le réaménagement de notre Parc Alfred Lavoie.

**198-06-2018    DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu d'autoriser Monsieur Michaël Vignola à seconder le Club des 50 ans et plus dans l'élaboration de leur demande d'aide financière via le programme nouveaux horizons pour les aînés.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 20h40.

**199-06-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu de levée l'assemblée à 20h50.

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ **MAIRE**

\_\_\_\_\_ **SEC.-TRES. ADJOINTE PAR  
INTÉRIM**